

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 15 mars à 18h30, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 6 mars 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de La Courtine.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

Mme Maryse Badia qui a donné pouvoir à M. Tony Cornelissen,
M. Jean-Paul Bourg qui a donné pouvoir à Mme Martine Leclerc,
M. Daniel Escurat qui a donné pouvoir à Alain Fonfrede,
M. Robert Gantheil qui a donné pouvoir à Jean Valade,
Mme Fabienne Garnerin qui a donné pouvoir à Véronique Bénazet,
Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à Mme Nathalie Delcouderc-Juillard,
M. Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc Taudin,
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mme Marilou Padilla Ratelade,
Mme Martine Pannetier qui a donné pouvoir à Christophe Arfeuillère,
M. Philippe Pelat qui a donné pouvoir à Michel Pesteil,
M. Serge Peyraud qui a donné pouvoir à Philippe Roche,
M. Daniel Poigneau qui a donné pouvoir à Jean-Pierre Guitard,
M. Marc Ranvier qui a donné pouvoir à Mady Junisson,
M. François Ratelade qui a donné pouvoir à Pascal Montigny,
M. Jean-Claude Sangoï qui a donné pouvoir à Xavier Gruat,
M. Michel Saugeras qui a donné pouvoir à Jean-Pierre Saugeras,
Mme Valérie Sérurier qui a donné pouvoir à Eric Cheminade,

M. Eric Bossaert, excusé (non représenté),
M. Michel Bourzar, excusé (non représenté),
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté),
Mme Michèle Chastagner, excusée (non représentée),
M. Daniel Caraminot, excusé (représenté),
Mme Christine Da Fonseca, excusée (non représentée),
Mme Sandra Délibit, excusée (non représentée),
Mme Catherine Durand, excusée (non représentée),
M. Michel Lefort-Lary, excusé (représenté),
M. Jean-François Loge, excusé (non représenté),
Mme Cécile Martin, excusée (non représentée),
Mme Christiane Monteil qui a donné pouvoir à M. Pierre Chevalier,
M. Gérard Moratille, excusé (représenté),
M. Didier Pénéloùx, excusé (représenté),
M. Joël Pradel, excusé (représenté),
M. Bernard Rouge, excusé (non représenté),
Mme Nelly Simandoux, excusée (représentée).



M. Tony Cornelissen est nommé secrétaire de séance.

Jean Valade, en sa qualité d'ancien président de la Communauté de communes des Gorges de la Haute-Dordogne ne prend pas part au vote pour l'ensemble des comptes administratifs 2016 relatifs à l'ancienne structure. Pour information, il détient un pouvoir.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 75 // pouvoir(s) = 17 // votants = 91

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2016

Communauté de communes des Gorges de la Haute Dordogne

Budget annexe « SPANC »

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion sont les suivants :

EXPLOITATION

		Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
	Report 2015	21 535,62	
		+	+
CA	Réalisé	26 735,00	27 887,00
	=	=	=
Total section d'exploitation		48 270,62	27 887,00
Résultat d'exploitation pour l'exercice 2016			- 20 383,62

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
	Report 2015		9 853,46
		+	+
CA	Réalisé	64 529,08	64 529,08
	=	=	=
Total section d'investissement		64 529,08	74 382,54
Résultat d'investissement pour l'exercice 2016			9 853,46

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire:

- approuve le compte de gestion du budget annexe « Spanc » de la Communauté de communes des Gorges de la Haute-Dordogne, présentés ci-dessus dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;
- approuve le compte administratif du budget annexe « Spanc » de la Communauté de communes des Gorges de la Haute-Dordogne pour l'exercice 2016.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 15 mars 2017
Le président,
Pierre Chevalier

